



Grand Conseil
Secrétariat général
Pl. du Château 6
1014 Lausanne

Postulat

(formulaire de dépôt)

A remplir par le Secrétariat du Grand Conseil

N° de tiré à part : 17-POS-009

Déposé le : 19.09.17

Scanné le : _____

Art. 118 et 119 LGC Le postulat charge le CE d'étudier l'opportunité de prendre une mesure ou de légiférer dans un domaine particulier (attention : le postulat n'impose pas au CE de légiférer, contrairement à la motion et à l'initiative) et de dresser un rapport. Il porte sur une compétence propre ou déléguée du CE. Motivé, le postulat doit exposer clairement la mesure souhaitée ou l'objet du rapport demandé.

Il peut suivre deux procédures différentes : **(a) le renvoi à l'examen d'une commission.**

- Soit le postulant demande expressément, dans son développement écrit, le renvoi direct du postulat à une commission du GC moyennant les signatures d'au moins 20 députés ; dans ce cas, il n'y a pas de débat.

- Soit, lors du développement en plénum et de la discussion, un député ou le CE demande le renvoi à une commission et le GC vote dans ce sens.

(b) la prise en considération immédiate. Un député ou le CE demande la prise en considération immédiate du postulat ; suite au vote du GC, le postulat est soit renvoyé au CE, soit classé.

Délai de réponse dès le renvoi au CE : une année

Titre du postulat

Constructions scolaires – Pas de luxe !

Ou finalisons la répartition de qui paie quoi et surtout les standards minimaux raisonnables !

Beaucoup de Communes ou d'associations scolaires sont concernées par la construction de collège sur tout le territoire du Canton. Les investissements nécessaires sont estimés dans les bâtiments scolaires à plus d'un milliard pour les prochaines années.

Récemment une motion de Jérôme Christen demandait une répartition plus équitable du financement des établissements scolaires entre l'Etat de Vaud et les Communes en matière de rénovations lourdes ou de nouvelles constructions. Toutefois la loi sur les subventions cantonales (Lsubv) ne permet pas de subventionner directement les Communes.

Lors d'EtaCom en 1999 le désenchevêtrement des tâches a attribué les constructions scolaires aux Communes, les coûts des enseignants au Canton. Aujourd'hui, il paraît impossible de changer cette pratique, sans atteindre gravement à l'autonomie communale.

En automne 2013, le Grand Conseil a entériné les termes de l'Accord financier canton-communes (EMPL 98). L'une des clauses était consacrée aux normes scolaires : la hauteur et la surface des classes ont été légèrement diminuées. A noter que ces points n'ont pas été retranscrits dans les annexes du règlement sur les constructions scolaires, mais que le DFJC a accepté que ces normes puissent être appliquées dès l'automne 2013. Ce même EMPL prévoyait que les questions liées aux équipements scolaires devaient être établies par le groupe de travail canton-communes "constructions scolaires". Les points en suspens étaient donc l'adaptation du règlement y relatif, la

planification, les locaux annexes, l'équipement et le matériel scolaires.

Les discussions ont pu être reprises en mai 2016, mais interrompues durant l'automne 2016, à ce jour la commission des constructions scolaires a été mise en veilleuse. Elle a été remplacée par des négociations politiques entre le Canton et les communes (via des représentants de l'UCV et de l'AdCV). De nombreuses séances ont déjà eu lieu, mais il n'a pas été possible de finaliser le dispositif.

Certes des listes existent, on parle de 80 pages mais qui sont obsolètes. Le flou récurrent autour de la prise en charge des équipements scolaires (tableaux blancs, connexions, switch internet, fibre optique etc.) est permanent. Il est difficile de savoir « qui paie quoi ». A titre d'exemple, si l'Etat souhaite que les classes soient connectées à Internet par câble pour éviter l'électro-smog, le WiFi est privilégié par les communes, car son installation est parfois moins onéreuse. Il faut ouvrir cette discussion et clarifier ces listes. Par ailleurs, les locaux annexes aux classes doivent aussi être définis par des standards raisonnables.

Soulignons que cette problématique ne concerne pas que le DFJC mais que le DECS est aussi concerné par la question, car les salles de gymnastique relèvent de sa responsabilité.

Il devient urgent de fixer avec précision une liste ou comme le demande l'UCV que la directive actuelle soit remplacée par une convention cadre canton-communes. Si on fixe pour les équipements des critères précis cela aurait le double avantage :

- de la clarté et de la simplicité par rapport aux 80 pages de directives et recommandations actuelles.
- de permettre une répartition équitable du coût qui tienne compte de l'évolution numérique indispensable à l'enseignement tout en respectant l'esprit d'EtaCom selon lequel la pédagogie relève du canton et les bâtiments des communes.

En conséquence, nous demandons que le Conseil d'Etat se penche urgemment sur cette problématique et trouve de concert avec les associations de Commune une solution simple pragmatique et orientée vers l'avenir.

Commentaire(s)

Conclusions

Développement oral obligatoire (selon art. 120a LGC)

(a) renvoi à une commission avec au moins 20 signatures

(b) renvoi à une commission sans 20 signatures

(c) prise en considération immédiate

Nom et prénom de l'auteur :

Rezso Stéphane

Signature :



Nom(s) et prénom(s) du (des) consort(s) :

Selon liste

Signature(s) :

Merci d'envoyer une copie à la boîte mail du Bulletin : bulletin.grandconseil@vd.ch

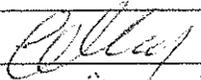
Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Aminian Taraneh

Cherubini Alberto

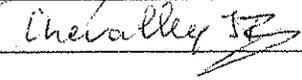
Durussel José

Aschwanden Sergei

Chevalley Christine 

Epars Olivier

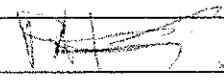
Attinger Doepper Claire

Chevalley Jean-Bernard 

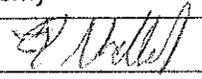
Evéquoze Séverine

Baehler Bech Anne

Chevalley Jean-Rémy

Favrod Pierre Alain 

Balet Stéphane

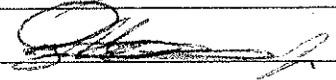
Chollet Jean-Luc 

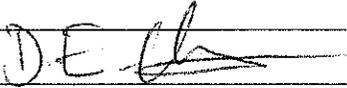
Ferrari Yves

Baux Céline 

Christen Jérôme

Freymond Isabelle

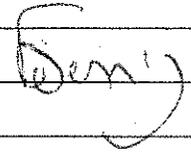
Berthoud Alexandre 

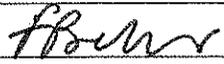
Christin Dominique-Ella 

Freymond Sylvain

Betschart Anne Sophie

Clerc Aurélien

Freymond Cantone Fabienne 

Bettschart-Narbel Florence 

Cornamusaz Philippe

Fuchs Circé

Bezençon Jean-Luc

Courdesse Régis

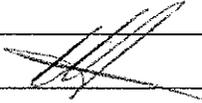
Gander Hugues

Blanc Mathieu

Cretegy Laurence

Gaudard Guy

Bolay Guy-Philippe

Croci Torti Nicolas 

Gay Maurice

Botteron Anne-Laure

Crottaz Brigitte

Genton Jean-Marc 

Bouverat Arnaud 

Deillon Fabien

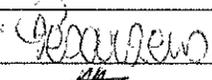
Germain Philippe 

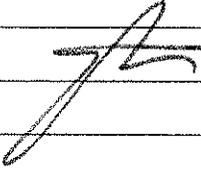
Bovay Alain

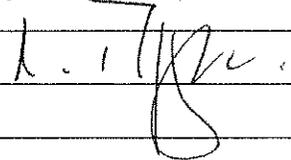
Démétriades Alexandre

Gfeller Olivier

Buclin Hadrien

Desarzens Eliane 

Glardon Jean-Claude 

Buffat Marc-Olivier 

Dessemontet Pierre 

Glauser Nicolas

Butera Sonya

Devaud Grégory

Glauser Krug Sabine

Byrne Garelli Josephine

Develey Daniel 

Gross Florence 

Cachin Jean-François 

Dolivo Jean-Michel

Guignard Pierre

Cardinaux François

Donzé Manuel

Induni Valérie

Carrard Jean-Daniel 

Dubois Carole 

Jaccard Nathalie

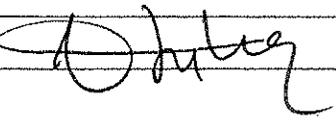
Carvalho Carine 

Dubois Thierry

Jaccoud Jessica

Chapuisat Jean-François

Ducommun Philippe

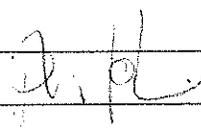
Jaques Vincent 

Cherbuin Amélie

Dupontet Aline

Jaquier Rémy

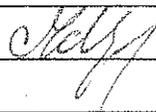
Liste des députés signataires – état au 1^{er} juillet 2017

Jobin Philippe 

Neumann Sarah

Ruch Daniel

Joly Rebecca

Neyroud Maurice 

Rydlo Alexandre

Jungclaus Delarze Susanne

Nicolet Jean-Marc

Ryf Monique

Keller Vincent

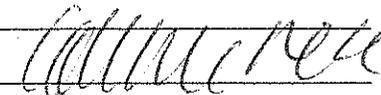
Paccaud Yves

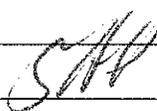
Schelker Carole

Krieg Philippe

Pahud Yvan

Schwaar Valérie

Labouchère Catherine 

Pernoud Pierre André 

Schwab Claude

Liniger Philippe

Petermann Olivier

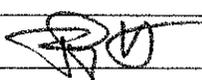
Simonin Patrick

Lohri Didier

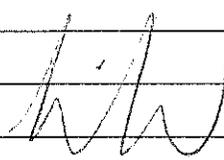
Podio Sylvie

Sonnay Eric

Luccarini Yvan

Pointet François 

Sordet Jean-Marc

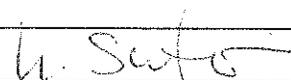
Luisier Brodard Christelle 

Porchet Léonore

Stürner Felix

Mahaim Raphaël

Probst Delphine

Suter Nicolas 

Marion Axel

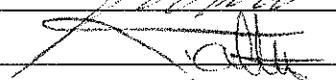
Radice Jean-Louis

Tafelmacher Pauline

Masson Stéphane 

Rapaz Pierre-Yves 

Thuillard Jean-François

Matter Claude 

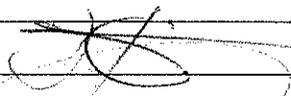
Räss Etienne

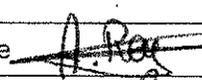
Treboux Maurice

Mayor Olivier

Ravenel Yves

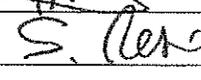
Trollet Daniel

Meienberger Daniel 

Rey-Marion Alette 

Tschopp Jean

Meldem Martine

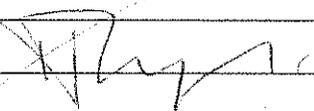
Rezso Stéphane 

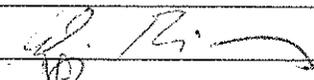
van Singer Christian

Melly Serge

Richard Claire

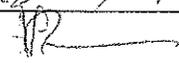
Venizelos Vassilis

Meyer Keller Roxanne 

Riesen Werner 

Volet Pierre

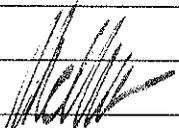
Miéville Laurent

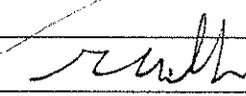
Rime Anne-Lise 

Vuillemin Philippe

Miéville Michel

Rochat Fernandez Nicolas

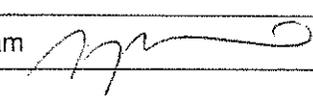
Vuilleumier Marc 

Mischler Maurice 

Romanens Pierre-André

Wahlen Marion

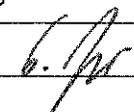
Mojon Gérard

Romano-Malagrifa Myriam 

Wüthrich Andreas

Montangero Stéphane

Roulet-Grin Pierrette

Zünd Georges 

Mottier Pierre François

Rubattel Denis

Zwahlen Pierre